



N°298

MAIRIE - 1, rue Ar Mor - 29460 LOGONNA-DAOULAS - 02.98.20.60.98 - mairie.logonnadaoulas@wanadoo.fr / www.logonna-daoulas.fr
HORAIRES ACCUEIL MAIRIE : Lundi : Fermeture - Du mardi au vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h30 - Samedi : 8h00 - 12h00



ANNONCES CHARNAVAL

Vous souhaitez danser derrière le char ? Envoyez un message à poulmarch.anne@bbox.fr.

Les entraînements auront lieu les dimanches 23/02, 16/03 et 06/04 de 10h à 12h

Charnaval recherche : Pour ses costumes : du tissu en velours (par exemple des vieux rideaux en velours), des ceintures à boucle, des vieux blousons en cuir. A déposer chez Céline le Roux : 43 rte des 3 Prats.

Pour le char : du cordage, des filets de pêche, un tonneau (une roue de charrette ?) peut-être pour fabriquer une barre à roue etc...

AGENDA DU MOIS

14 février : visite de l'imprimerie Cloître organisée par Asambles
- **15 février :** atelier d'écriture à la bibliothèque
23 février : Loto de Log'Ados Loperhet salle Trimaran

Bulletin municipal gratuit
Edité par la Commune de Logonna-Daoulas.
Responsable de la Rédaction : Françoise Péron
Imprimé par Janine Le Cann
Photo bandeau couverture G. Le Moigne

Charnaval de Logonna-Daoulas : Embarquement pour 2014

« Comme en 2012, Logonna-Daoulas fera défiler son char au Carnaval de la Lune Étoilée (quel joli nom) le dimanche 27 avril à Landerneau.

Fidèle au thème de la mer, cette année c'est un galion de pirate, fortement endommagé après une fortune de mer, qui représentera la commune.

L'équipe de Charnaval est mobilisée : après les architectes navals, les charpentiers de marine, les canonnières, les gabiers et spécialistes du gréement et de la mâture, place maintenant aux artistes du pinceau, les Rembrandt de la lasure, les Mozart du détail qui tue. L'heure est à la décoration du galion, et il reste encore du travail !



Comme en 2012, Charnaval s'attache à animer le char, à créer autour de ce bateau pirate, pourtant prêt à couler, une ambiance festive et dynamique.

Le Flash-mob, connu maintenant des Logonnais ne sera pas la seule attraction dansante : une équipe de jeunes filles et garçons s'entraîne tous les dimanches. Il reste de la place !

C'est aussi l'occasion de relier les générations : si les anciens peuvent apprendre aux jeunes la maîtrise des outils et du bricolage, les rôles s'inversent quand il s'agit de bouger en cadence !

Bien sûr, le troisième chantier est celui des costumes. Avec le thème des pirates, l'imagination de nos créateurs n'a guère de limites. Tout cela sera bien clinquant, chargé à souhait, avec des dorures et tout et tout !

Un défilé aura lieu en avant première à Logonna-Daoulas le 12 avril, avec les enfants de l'école.

Mais avant, Charnaval a besoin de vous : nous recrutons toujours des danseurs-danseuses (plus on est de fous...) et puis nous cherchons une idée : quel nom pour ce bateau ? Un concours est ouvert, doté d'un prix d'une valeur inestimable (un vrai trésor), inscrivez-vous et envoyez vos idées sur le Livre d'Or du site de Charnaval : www.charnaval.com »



► Communiqués de Mairie

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 17 décembre 2013

DEMANDE DE PRET « FIN DE TRAVAUX »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour, 1 contre, 2 abstentions, 3 absents sans procuration, l'offre de prêt faite par la caisse des dépôts et décide en conséquence :

- 1) d'autoriser le Maire à réaliser un prêt auprès de cet organisme
- 2) d'autoriser le Maire de la Commune à signer le contrat de prêt correspondant.

MARCHE TRAVAUX « SALLE POLYVALENTE » : AVENANTS

Après en avoir débattu, le Conseil, par 13 voix pour :

- entérine la décision de la CAO ;
- approuve les avenants présentés ;
- autorise le Maire à signer les devis correspondant.

MARCHE TRAVAUX « MAIRIE NOUVELLE » : AVENANT AU LOT 15 « AMENAGEMENTS EXTERIEURS »

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 14 voix pour, 1 voix contre :

- entérine la décision de la CAO ;
- approuve l'avenant présenté ;
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

MARCHE MAIRIE NOUVELLE : AVENANT AU LOT n°6B « BARDAGE »

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 12 voix pour, 2 voix contre :

- approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

TARIFS COMMUNAUX 2014

Après en avoir débattu, le Conseil, par 16 voix pour, approuve les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2014. (voir pages suivantes).

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION. DE DAULAS : REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, approuve les conditions de transfert de l'actif et du passif du SIE vers le Syndicat Départementale d'Electrification du Finistère telles qu'elles figurent dans la délibération n°1 du 27 novembre 2013.

DECISIONS MODIFICATIVES DE FIN D'ANNEE AU BUDGET COMMUNE : INTEGRATION DES ETUDES

Après en avoir débattu, le Conseil, par 16 voix pour, approuve la décision modificative.

FINANCES : AUTORISATION D'ENGAGER DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 15 voix pour, 1 abstention, autorise le Maire à engager des dépenses en investissement, dans la limite des crédits autorisés, (25% du budget prévisionnel 2013).

PERSONNEL COMMUNAL : SERVICE PERISCOLAIRE - MODIFICATION D'UN POSTE AVEC SUPPRESSION/CREATION : AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE SUPERIEURE A 10% A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS DES CARRIERES DU ROZ

Après en avoir débattu, l'Assemblée décide par 16 voix pour, de verser à l'APPCR une subvention exceptionnelle de 180,20 €.

AFFAIRES MARITIMES : ENQUETE PUBLIQUE CULTURES MARINES A LOPERHET

Après en avoir délibéré, l'Assemblée par 16 voix pour, émet un avis favorable aux demandes décrites dans le cadre de l'enquête publique « cultures marines » mise en place.

AFFAIRES DIVERSES – INFORMATIONS :

Rapport d'Activité 2012 de la CCPLD :

Comme chaque année, le rapport d'activité de la Communauté de Communes est présenté par les délégués. Les différents domaines de compétences sont abordés, ainsi que les projets réalisés durant l'année précédente.

Vie municipale :

Françoise PERON explique qu'elle ne mènera pas la liste sortante à l'occasion des élections municipales de mars 2014. Elle souhaite rester membre de l'Equipe, comme l'a fait son prédécesseur François-René JOURDROUIN. C'est Henri KEROUEDAN, Premier Adjoint, qui mènera la liste sortante.

L'intégralité du compte-rendu du conseil municipal est consultable sur le panneau d'affichage près de la Mairie ou sur le site internet de la commune :

www.logonna-daoulas.fr

AVANCEMENT DES PROJETS

Mairie et logements

Les travaux s'achèvent et la date de réception est planifiée au 3 février. Dès le 17 février, date de fin de la période de levée des réserves, les services de la commune prendront possession de leurs nouveaux locaux. La nouvelle mairie sera ouverte au public le 19 février.

Pendant le déménagement, une permanence téléphonique pour les urgences sera assurée au n°habituel.

Le fonctionnement du service technique ne sera pas perturbé pendant le déménagement.

Salle Kejadenn

La reprise des réserves notées lors de la réception se poursuit.

Les cloisons mobiles divisant l'espace en 3 zones seront montées les 5 et 6 février.

Les associations ont signé les conventions et les adhérents prendront possession progressivement de leurs nouveaux locaux.

LOG'ADO pourra également s'installer au rdc bas à partir du 17 février (date de fin des aménagements extérieurs).

Aménagements extérieurs

Les aménagements seront terminés le 14 février, en ce qui concerne les voies de circulation et les zones de stationnement. L'engazonnement et les plantations seront réalisés plus tard, en fonction des conditions climatiques.

Dès la fin des travaux de voirie, l'accès à l'école et à la garderie seront à nouveau possibles côté salle Kejadenn, les parents d'élèves seront informés par affichage aux portes de l'école.

Le parking place du marché a beaucoup souffert des pluies récentes et les dégradations ont été aggravées par le passage des divers engins et poids lourds intervenant sur le chantier (zone de transit et de livraison). Une consultation d'entreprises est en cours pour trouver une solution adaptée et rapide afin de remettre le parking en état, l'objectif étant une réalisation pendant les prochaines vacances de mars.

Utilisation et location de la salle Kejadenn

La salle Kejadenn sera prochainement disponible à la location. Les salles Bedy, Yelen et Penfoul sont destinées à accueillir différents publics

- Les associations logonnaises
- Les élèves de l'école
- Les associations extérieures
- Les particuliers

Pour une utilisation régulière ou ponctuelle, une convention devra être signée en Mairie.

Des élus ont rencontré les présidents d'associations le 28 janvier dernier et leur ont donné les renseignements pratiques. Tous les documents nécessaires à l'utilisation des salles seront consultables et téléchargeables sur le site de la commune.

TARIF LOCATION SALLE KEJADENN					
	hall	Bedy+ Yelen+hall		Bedy ou Yelen+hall	
		1 j.	WE	1 j.	WE
Associations communales		GRATUIT			
Personnels communaux	30	300	400	200	300
Particuliers ou entreprises de la commune	50	400	600	300	500
Association hors commune	75	500	700	400	600
Particuliers hors commune	100	600	800	500	700
Entreprises hors commune Partis politiques /syndicats	125	700	900	600	800
Cautions		Ménage : 100€ Dégâts matériels : 1000€ Office : 1000€			

Mise en place des rythmes scolaires Réunion du 14/01/14

La proposition qui sera présentée aux services académiques est la suivante : La demi-journée de classe supplémentaire aura lieu le mercredi matin.

En Élémentaire : Deux après-midi par semaine seront consacrées aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires), de 13h30 à 16h30. Les classes, regroupées par cycle participeront aux TAP tantôt de 13h30 à 15h00, tantôt de 15h00 à 16h30.

Mardi : les élèves de cycle 2 auront TAP de 13h30 à 15h00, les cycles 3, de 15h00 à 16h30.

Vendredi : les élèves de cycle 3 auront TAP de 13h30 à 15h00, les cycles 2 de 15h à 16h30.

Les activités auront lieu essentiellement dans la salle Kejadenn, voisine de l'école.

La commune prévoit de salarier trois personnes extérieures dans les domaines de compétences suivants : sport et arts du cirque, théâtre et arts plastiques.

La volonté des élus est de proposer aux enfants, des activités de qualité. Les activités proposées pendant les TAP seront facultatives et gratuites pour les familles.

Du personnel communal viendra compléter l'équipe d'encadrement.

En maternelle : Les TAP se dérouleront tous les jours de 13h30 à 14h15. Les enfants seront encadrés par le personnel communal.

Accueil des enfants le mercredi

Les cours se terminant à 12h00 le mercredi, l'accueil des enfants est à repenser pour l'après-midi. Actuellement, en moyenne 13 enfants de la commune fréquentent les 2 ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) intercommunaux de Loperhet et l'Hôpital-Camfrout.

Le choix est donc le suivant :

1) soit un transport vers l'un des ALSH à 12h00 (repas à l'ALSH), ainsi qu'une garderie à Logonna-Daoulas jusqu'à 13h00

2) soit l'ouverture d'un ALSH à Logonna-Daoulas avec restauration, la difficulté étant de connaître les besoins réguliers d'accueil à la rentrée prochaine

Afin de prendre en compte tous les aspects de la réforme et de continuer la réflexion sur sa mise en place, les élus proposent la création d'un comité de pilotage, composé de parents, d'enseignants, de Délégués Départementaux de l'Education Nationale et d'élus. Il sera chargé de suivre l'application de la réforme, d'en évaluer les effets et de proposer des améliorations.

Urbanisme

DECLARATIONS PREALABLES

BOURHIS Sylvie	6, route du Pontic	Enrochement	10/01
DIVERRES Yann	22, village du Roz	Rénov. bâtiment	15/01

Etat-civil

NAISSANCES

-Noémie LEVRAT, 2, bis route de l'anse du Roz, née le 1^{er} janvier 2014 à Brest.

-Lou MENORET, 9, route du Menhir, née le 7 janvier 2014 à Brest.

-Elia GEORGENS ROPARS, 36, Mengleuz, née le 16 janvier 2014 à Landerneau.

DECES

-Marie-Louise LE GALL, épouse BERTHOU, 85 ans, domiciliée 25 chemin de Kernisi, décédée en son domicile le 1^{er} janvier 2014.

-André LE CANN, 84 ans, domicilié 1, allée des Marronniers, décédé en son domicile le 13 janvier 2014.

-Blanche GUILLAUME, veuve LE PERSON (le Rohou), 87 ans, décédée à la maison de retraite de Plougastel-Daoulas, le 26 janvier 2014.

Informations diverses

■ STATIONNEMENT DE LA REMORQUE DECHETS VERTS

Le Mengleuz : 08/02 ; Kerjean-Kerliver : 15/02 ; Place du Marché : 22/02 ; Terrain de foot : 01/03 ; Gorrequer : 08/03 ; Rumenguy : 15/03.

■ **DECLARATION EN MAIRIE** : Rappel : il est obligatoire de déclarer en Mairie les captages ou forages privés, ainsi que les récupérateurs d'eau.

■ **ANIMAUX EN FOURRIERE** : Nous rappelons aux propriétaires de chiens que ces derniers doivent être tenus en laisse sur le domaine public.

Sur une demande de la mairie, les animaux en divagation peuvent être pris en charge par le groupe Chenil Service qui garde les animaux identifiés pendant 8 jours. Passé ce délai, la non-reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par la loi. Le groupe Chenil Service est autorisé à encaisser les frais directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.

Tarifs au 1^{er} janvier 2014 :

Forfait fourrière : 87€*

Identification puce électronique : 67€

Forfait visite vétérinaire obligatoire pour un animal mordeur ou griffeur : 80€

Vaccin rage+passport : 42€

(*à partir du 8^{ème} jour, supplément de 14,50€ par jour pour les chiens et 8€ pour les chats.). Si l'animal nécessite des soins vétérinaires, ces frais seront à la charge du propriétaire.

■ FERMETURE DE LA MAIRIE PENDANT TRAVAUX

Afin de préparer le déménagement des services administratifs et de s'installer dans les nouveaux locaux, la **mairie sera fermée du samedi 15 au mardi 18 février inclus.**

Une permanence téléphonique pour les urgences uniquement sera assurée au numéro habituel.

Droit de réponse de Madame Jaouen

"Madame Le Maire a publié un communiqué dans le Logonna-Infos de décembre 2013. Il concernait la démolition du pignon de la maison de Mme Jaouen située à proximité immédiate de la nouvelle mairie. Nous estimons qu'il est utile, pour la compréhension de ce dossier par tous les Logonnais, d'apporter quelques précisions complémentaires.

La maison de Mme Jaouen a été construite en 1928. Ce n'est qu'en 1951 que l'aile sud-ouest de l'immeuble des Filles du Saint-Esprit vient s'adosser au pignon de la propriété Jaouen.

L'entreprise Kerleroux TP, sous traitant de l'entreprise Crenn, a effectué la démolition de murs qui s'enchevêtraient par pelle mécanique. Il convenait d'effectuer une dépose manuelle et soignée pour éviter tout incident.

L'analyse technique de l'unique expert, dans son rapport daté du 15 octobre 2013, tient en une phrase "les dommages subis par le pignon résultent des travaux de démolition réalisés par la société Kerleroux TP".

L'expert était mandaté par Groupama, assureur commun de la Mairie, de la société Kerleroux TP et de Mme Jaouen.

Le protocole d'accord établi au nom de la Mairie et présenté à Mme Jaouen comprenait la réalisation d'un mur en parpaings. Cette solution (parpaings) ne pouvait garantir la pérennité de la construction aux dires de professionnels contactés.

Le protocole ne prévoyait rien de plus en ce qui concerne les autres désordres et leurs réparations : les gouttières arrachées, les expertises de la charpente, de la toiture, des murs intérieurs particulièrement abîmés (certains ayant été traversés par la pelle mécanique), électricité, etc...

Madame Jaouen a donc simplement demandé que son pignon soit remonté à l'identique, avec la prise en compte de la totalité des dommages, ce qui nous semble raisonnable.

Jamais, elle n'a reçu une quelconque réponse de l'unique expert et la Mairie n'a jamais donné suite !!

Alors comment Madame Le Maire peut-elle oser écrire "... contre toute attente les propriétaires ont refusé ce protocole...".

Il semble pourtant évident que Madame Jaouen ne peut accepter ce protocole qui la défavorise au plus haut point.

En fait, elle subit totalement ce sinistre, que d'autres ont provoqué et qu'aucune entreprise, ni la Mairie, ne semblent vouloir réparer. »

Pour plus d'informations sur ce dossier, voir le compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2013.

TARIFS COMMUNAUX 2014

CIMETIERE

Concession pour 2m ²	
10 ans	70,00 €
30 ans	220,00 €
Columbarium	
5 ans	387,60 €
15 ans	622,20 €
30 ans	856,80 €
Dispersion des cendres	50,00 €
Dispersion des cendres avec pose de plaque	
15 ans	75,00 €
30 ans	150,00 €
– modèle prédéfini - (la fourniture et la confection de la plaque sont à la charge du demandeur)	

PHOTOCOPIES et FAX

La feuille	0,15 €
------------	--------

DROITS DE PLACE

Forfait annuel branchement électrique communal	50,00 €
Emplacement annuel sans branchement communal	GRATUIT

REMORQUE

Déchets verts	50,00 €
Autre matériau si matériau unique	100,00 €
Autres matériaux si plusieurs types de matériaux	200,00 €

GARDERIE PERISCOLAIRE

QF transmis par le SIVURIC :	
la demi-heure QF 1	0,50 €
la demi-heure QF 2, 3, 4	0,85 €
la demi-heure QF 5, 6, 7	1,05 €
Toute demi-heure commencée est due	
Si 3 enfants d'une même famille sont présents en même temps à la garderie, l'1 des 3 est accueilli gratuitement	

EAU

CONSOMMATION :	
Abonnement	25,00 €
De 0 à 200 m ³ le m ³	1,20 €
De 201 à 500 m ³ le m ³	1,10 €
Plus de 500 m ³ le m ³	1,00 €
Redevance pollution (chiffre agence de l'eau) par m ³	0,31 €
BRANCHEMENT : Installation du compteur (main d'œuvre et fournitures)	
Forfait d'installation jusqu'à 6 m de tranchée en terrain public (le compteur demeure propriété de la commune)	805,80 €
Surcoût au-delà de 6 m L'heure de travail	122,40 €
Forfait d'installation sans travaux (travaux déjà payés par le lotisseur privé)	120,00 €

Changement de compteur gratuit. Le compteur d'eau doit être protégé contre le gel. A défaut, la réparation des dommages sera à la charge de l'abonné.

PARTICIPATIONS CARAVANES SUR TERRAINS PRIVES

Participation financière Stationnement	
Caravane plus de 2 mois	81,60 €
Participation eau	
Caravane plus de 2 mois	17,34 €

RETROSPECTIVE 2013

ETAT-CIVIL

NAISSANCES **23**

Noémie ROHEL, le 4 janvier à Brest (1, résidence la Source) ;
Valentin ALEXANDRE, le 4 janvier à Landerneau (29, route des Trois Prats) ;
Emma PAUGAM, le 8 janvier à Brest (22, rue park braz) ;
Tilia LOUÉDOC ABEGUILE, le 27 février à Brest (13, résidence la Garenne) ;
Théo PALUD, le 7 mars à Brest (3, Camen) ;
Inès COÏC GOURVES, le 4 mai à Brest (27, route des Trois Prats) ;
Leïla LE BOULCH, le 13 mai à Brest (16, village du Roz) ;
Milie MIOSSEC, le 16 mai à Brest (Camen) ;
Thibaut DESROUSSEAU, le 19 mai à Brest (51, Camen) ;
Lucas HERVÉ, le 28 mai à Brest (4, rue ar Mor) ;
Antonin MASSON, le 4 juin à Brest (Gorrequer) ;
Jules MASSON, le 4 juin à Brest (Gorrequer) ;
Margot BOULIC, le 16 juillet à Brest (12, rue de Prat-Pan) ;
Galaad CARIOU, le 25 juillet à Brest (6, Mengleuz) ;
Titouan PAILLARD, le 19 août à Brest (4, route du Menhir) ;
Simon VAILLANT, le 28 août à Landerneau (4, résidence ar Stivell) ;
Léandre DIVERRÈS, le 30 septembre à Brest (22, village du Roz) ;
Mathys POULICARD, le 27 septembre à Brest (13, route de l'Argoat) ;
Margaux DUBOT ARNOULD, le 3 octobre à Brest (5 résidence la Garenne) ;
Enora BERTREUX, le 15 octobre à Brest (16, village du Roz) ;
Titouan BARON, le 21 octobre à Brest (8, route de l'anse du Roz) ;
Perrine LEDROIT, le 28 octobre à Brest (3 bis, chemin de Park douar ber) ;
Aurore MORENAS ROMNEY, le 15 décembre à Brest (Larmor).

MARIAGES **7**

Jean Jacques LUCAS et Patricia SEZNEC, le 27 avril (Gorrequer) ;
Guillaume CÉRÈSA et Aurélie BERGOT, le 4 mai (Sainte-Marguerite) ;
Benoît MEUDEC et Sophie GUÉDÈS, le 31 mai (le Rohou) ;
Eddie VANDEWALLE et Célia DUIGOU, le 13 juillet (38, chemin de Kernisi) ;
Régis PIQUERY et Marina LETERTRE, le 20 juillet (9, route de saint-Jean) ;
Antoine LETIENNE et Anne-Laure SCHLACTHER, le 17 août (4, chemin du lavoir) ;
Daniel GOAOC et Martine GOURMELON, le 26 octobre (Pennavern).

DÉCÈS **14**

Jean GOURVÈS, le 27 janvier (le Scoët) ;
Jean BESCOND, le 7 mars (Guernabic) ;
Monique KERHARO, le 14 mars (3, résidence du Menhir) ;
Apolline ABALLÉA, le 9 mai (Maisons-Laffitte) ;
Maria GENTRIC veuve LE MEUR, le 14 mai (21, Mengleuz) ;
Fares BEKHTI, le 19 juillet (résidence avel mor) ;
Jeanne MÉNEZ veuve GUÉDÈS, le 17 septembre (20, pen-arguer, Kernisi) ;
Jean MUZELLEC, le 19 septembre (Guernabic) ;
Germaine PICHON épouse PRIGENT, le 23 septembre (Goasven) ;
Marc HASCOËT, le 16 octobre (Pont-de-buis-lès-Quimerc'h) ;
Eliane GOURMELON-MAGUET, le 21 octobre (19, rue de Gorre-ar-c'hoat) ;
Francine LE BRAS veuve JÉZÉQUEL, le 27 octobre (Traon-ar-menez) ;
Yvonne DIRAISON veuve MIOSSEC, le 28 novembre (12, rue park-braz) ;
Simone LE GALL épouse CREISMÉAS, le 21 décembre (Vilavel).

Les personnes hébergées en maison de retraite ou en long séjour à l'hôpital de figurent pas dans cette liste.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE	DÉCLARATION DE TRAVAUX
Maison habitation	6 Travaux sur habitation 33
Extension habitation	6 Abri-jardin, garage 13
Abri-jardin, hangar, garage	2 Clôtures 11
TOTAL	14 Divers 2
	TOTAL 59

23 mars 2014 : 1^{er} tour des élections municipales

Vous allez voter le 23 mars prochain pour le 1^{er} tour des élections municipales. Outre le changement de mode scrutin, évoqué dans le bulletin municipal de janvier 2014, les changements concrets porteront sur **3 points** :

1) JUSTIFICATIF D'IDENTITE

Tout électeur doit se présenter muni d'une pièce d'identité.

Essentiellement : carte d'identité, passeport (même périmé)
Egalement : carte vitale avec photo, permis de conduire, permis de chasse, carte de famille nombreuse SNCF, attestation de dépôt d'une demande de CNI (tous ces documents en cours de validité).

2) BULLETINS NULS

Vous allez voter pour une liste, et non plus pour des candidats. Pour que le bulletin soit valide, il ne doit comporter aucune modification. On ne peut plus :

- Rayer des noms sur la liste ;
- Ajouter des noms sur la liste. Le panachage n'existe plus.
- Modifier l'ordre des candidats sur la liste.

3) LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Ils seront élus en même temps que les conseillers municipaux, c'est-à-dire au suffrage universel direct.

Les bulletins de vote des différentes listes comporteront 2 rubriques séparées :

- la liste des candidats pour les élections municipales ;
 - la liste des candidats pour siéger au Conseil Communautaire.
- Cette dernière liste est bien sûr composée de noms également présents dans la rubrique des candidats aux Municipales. Les conseillers communautaires sont, comme par le passé, obligatoirement des conseillers municipaux. Cette seconde liste ne doit pas non plus être modifiée.

NUMÉROS UTILES

- ☎ MEDECIN : Dr. BRIANT 02.98.20.70.14
- ☎ MEDECIN DE GARDE OU D'URGENCE : 15
- ☎ INFIRMIERS :
BOCQUET/SALAÛN-CALVEZ : 02.98.20.62.13 / 06.07.87.23.77.
- LAFOSSE/QUEGUINER : 02.98.20.60.62 / 06.09.27.91.70
- ☎ KINESITHERAPEUTE : Karine LE COZ : 02.98.20.70.20
- ☎ PHARMACIE DE GARDE : 32.37
- ☎ DENTISTE DE GARDE : 02.98.90.55.77
- ☎ GENDARMERIE : 17 ☎ POMPIERS LE FAOU : 18
- ☎ CROSS CORSEN (sauvetage en mer) : 112 ou VHF canal 16
- ☎ SPAC : 02 98 85 49 66 **astreinte** : 06 11 74 64 98 (7j/7j et 24h/24h)
- ☎ PÔLE SOCIAL (Place St Yves – Daoulas) : 02 98 25 84 23
- ☎ CLIC : accueil de Daoulas : 02 98 46 49 89
- ☎ Point Accueil Ecoute Jeunesse : 02 98 81 17 62
- ☎ Centre Départementale d'Action Social : 02 98 21 80 20

A compter du 1^{er} février 2014, Mme Queguiner intègrera le cabinet infirmier de Mr Lafosse.

► Communiqués de la Communauté de Communes

► VENTE D'AIRES GRILLAGEES

Fin 2013, la Communauté de Communes a supprimé les points d'apport volontaire pour les plastiques. Suite à la décision du Conseil Communautaire du 17 janvier dernier, les aires grillagées démontées et en bon état peuvent faire l'objet d'une vente.

- Aire grillagée 8 m³ : 90€
- Aire grillagée 16 m³ : 150 €

Ces produits sont en vente dès à présent, dans la limite des stocks disponibles. Il revient à l'acheteur de prendre en charge le bien acquis.

Contact : Service environnement **02 98 21 34 49**.

► AQUALORN

La Communauté a prévu une tarification sociale pour l'accès à Aqualorn applicable pour les cartes entrées – leçons enfants et les cartes entrées adultes.

L'effort de la Communauté consiste à prendre en charge une partie du montant de l'abonnement de l'utilisateur dès lors qu'il n'est pas imposable sur le revenu. Pour ce faire, la Communauté se réfère au quotient familial qui adapte l'impôt à chaque situation familiale. Compte tenu du gel du barème instauré depuis 2011 et reconduit depuis, **le quotient familial à prendre en compte à partir du 1^{er} novembre 2013 est toujours fixé à 5 963 EUR* (avis d'imposition sur le revenu 2012)**. L'utilisateur peut prétendre à l'application des tarifs sociaux, si son quotient familial est inférieur ou égal à ce seuil.

La participation de la Communauté prend la forme d'un remboursement forfaitaire qui intervient après paiement du titre d'entrée et contrôle par le CCAS de la commune de résidence de la situation sociale du demandeur. Le CCAS est donc appelé à faire suivre à la Communauté les demandes de cette nature.

TARIFICATION SOCIALE de novembre 2013 à novembre 2014

Cartes	Tarifs en cours	Participation forfaitaire communautaire	Intervention CCAS
10 leçons enfant	72 €	15 €	Application si revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 5 963 € (vérification effectuée par le CCAS)
15 leçons enfant	108 €	22,50 €	
entrées enfant	33 €	8 €	
entrées adulte	42 €	8 €	

*Barème QF1 (IR 2012) : 5 963 EUR

► NOUVEAU SITE INTERNET

Il existe désormais un site intercommunal dédié à l'offre de loisirs, culturelle, éducative et sportive ainsi qu'aux services à la personne et aux différents modes d'accueil petite enfance/enfance sur le Pays de Daoulas. **N'hésitez pas à vous connecter sur <http://www.vivreaupaysdedaoulas.fr>**

Le coordinateur enfance/jeunesse, Gwen Le Gars, se tient à votre disposition si vous souhaitez créer un article pour votre structure (association, école, ALSH...).

gwen.coordenfancejeunesse@yahoo.mail

► Formations et Portes-ouvertes

► Devenez animateur ! Formation BAFA près de chez vous Stage BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur du 08 au 15 mars 2014 à Loperhet

Un stage de formation générale au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) sera organisé au CPIE Vallée de l'Elorn – Gorre Menez, pendant les vacances d'hiver, du 8 au 15 mars. Cette session, première étape pour l'obtention du BAFA, permettra aux stagiaires de s'interroger sur le travail d'animateur, la relation avec les enfants, les activités des Accueils Collectifs de Mineurs, l'organisation et la sécurité. Elle dure 8 jours et se passe en internat.

http://bafabafd-bretagne-cnfr.cpie-elorn.net/spip/_bafabafd-bretagne-cnfr@orange.fr ou 02.98.07.03.74

PORTES-OUVERTES

► Lycée Agricole Privé le Nivot à Lopérec Samedi 1er Février 2014 de 10h00 à 17h00

Présentation des diverses formations de la 4^{ème} à la licence Pro : 4^{ème}-3^{ème}, Bac Pro productions animales, Bac Pro productions forestières, Seconde Générale, Bac S, Bac Techno, BTS Productions Animales et Gestion Forestière et Licence Pro management.

Les professeurs seront présents pour vous accueillir et répondre à toutes vos questions.

Contacts: 02 98 81 10 04 / loperec@cneap.fr
www.lenivot.com -

► Le Lycée de l'Elorn à Landerneau Samedi 15 février 2014 de 9h00 à 16h00

Enseignement général : L, ES, S
Enseignement technologique : Tertiaire et Industriel (filière Bois)
Enseignement Professionnel : Tertiaire, Industriel (filière Bois),
Accompagnement Soins et Services à la Personne.

<http://www.lycee-elorn-landerneau.ac-rennes.fr>

► Maison Familiale et Rurale de Plabennec et Ploudaniel

Vendredi 7 Février de 17h00 à 20h00

Samedi 8 Février de 9h00 à 13h00

Vendredi 21 Mars de 17h00 à 20h00

Samedi 22 Mars de 9h00 à 17h00



Formations scolaires par alternance :

4^{ème} ou 3^{ème} découverte des métiers pour définir son projet professionnel.

CAPA et BAC PRO dans les métiers du paysage, de l'horticulture et de l'agriculture.

Formations adultes :

Ouvrier en Travaux Publics, Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères, Brevet Professionnel Chef d'équipe paysagiste, CAP Fleuriste

Contact : 02.98.40.40.73

www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr



■ LA PAROISSE

HORAIRES DES MESSES

Les samedis à Daoulas à 18h00

Les dimanches à 10H30

2/02	Irvillac
9/02	Hôpital-Camfrout
16/02	Logonna-Daoulas
23/02	Saint-Urbain

► Les associations

A Logonna-Daoulas

■ CLUB CULTURE ET LOISIRS

Mardi 4 février : atelier pâtisserie, nous confectionnerons de la pâte à choux et différentes crèmes de garniture, et pourquoi pas préparer des gougères au fromage ?!

Les 18 et 25 février : atelier bricolage, ce mois-ci se sera un soliflor en carton-plume.

Le programme complet du mois est disponible au club, dans la salle des Anciens.

Contact : 02 98 20 63 79

■ « SPORT BIEN-ÊTRE »

Marche : Lundi 3/02 : pointe du Bendy, Lundi 10/02 : Dirinon, Lundi 17/03 : Rostiviec à Loperhet, Lundi 24/03 : Kervern-Mendu à Daoulas. Covoiturage à partir de la place du Marché à 13h45, retour vers 17h00.

Yoga du rire : Samedi 15 février à la salle de motricité de l'école (entrée rue des Ecoles).

La date de début des activités dans la salle Kejadenn approche, vous serez informé(e)s par les responsables des différentes activités..

■ AUPB

L'Association des Usagers de Pors Beac'h organise son **Assemblée Générale vendredi 7 février à 20h** à la nouvelle salle Kejadenn. La séance sera clôturée par le pot de l'amitié.

■ ASAMBLES

Le programme des activités mensuelles est consultable sur le site de la commune.

Sortie culturelle : vendredi 14 Février

Visite de l'imprimerie Cloître à Saint Thonan (ZA Croas ar Nezig)

« Imprimerie généraliste depuis 75 ans, Cloître dispose de savoir-faire reconnu en offset, impression numérique et façonnage. Elle conjugue à la fois l'aspect artisanal du métier des arts graphiques avec une haute technicité industrielle. Un subtil mélange qui produit des beaux livres, des brochures commerciales et publicitaires. Petit plus : une entreprise aux valeurs fortes, très engagée dans le développement durable. Le circuit intègre la découverte des différentes mesures mises en place pour favoriser l'éco-impression et le management environnemental. Membre de « Produit en Bretagne ». »

Départ à 14h, covoiturage au départ du parking de la poste à Daoulas : 2 €. **Inscription obligatoire avant le 7 février** asambles.logonna@gmail.com ou 02 98 20 64 55.

■ OFFICIERS-MARINIERS

La réunion de bureau et des adhérent(e)s aura lieu **vendredi 14 février à 18h00** en salle des Anciens. Paiement des cotisations (25€ adhérents et 12,50€ pour les veuves) et adhésions pour les marins d'état retraité(e)s ou en activité, ainsi que les sympathisants. Bilan de trésorerie, informations diverses, renouvellement du bureau et mise au point sur les honneurs patriotiques rendus lors des obsèques des adhérent(e)s.

■ AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DE DAOULAS ET SES ENVIRONS

L'Assemblée Générale des médailles militaires aura lieu **dimanche 16 février à 11h00** en salle des Anciens à Logonna-Daoulas et sera suivie, pour ceux qui le désirent, d'un repas au restaurant « la Grignotiere ».

Réservation au 02 98 20 66 36

■ LOG'ADO

L'association organise un **LOTO dimanche 23 février à 14h00** (ouverture des portes à 10h30) à Loperhet, dans la salle **LE TRIMARAN**. Animé par Fred d'Anim Loto, de nombreux lots et bons d'achats sont à gagner ! Restauration sur place : crêpes, gâteaux, café, sodas... Cette action d'autofinancement servira à diminuer le prix du séjour au ski organisé en mars prochain. **VENEZ NOMBREUX !!!**

BRIC A BRAC : Ne jetez plus !

L'APE récupère tout ce dont vous voulez vous débarrasser (livres, bibelots, jouets, outils, petits meubles...) pour son vide-grenier annuel organisé le dernier samedi de juillet. Enlèvement à domicile possible. **Contact : C. Dolou 02 98 20 65 22**

LA BIBLIOTHEQUE

ATELIER D'ECRITURE

3^{ème} rdv : samedi 15 février

La série de 5 ateliers animés par **Monique Ferec** a débuté en octobre avec un beau succès. Objectif : s'amuser à écrire en suivant des consignes simples et ludiques . La bibliothèque vous propose 5 rendez-vous pendant l'année. Ces ateliers se déroulent tous les deux mois, le samedi de 14h à 16h. Ouvert à tous. Coût : 10€ l'atelier. Inscription à la bibliothèque

FOIRE AUX LIVRES (5^{ème} édition)

SAMEDI 5 AVRIL 2014

de 9h00 à 16h00 salle Kejadenn

Réservez dès maintenant un emplacement et venez vendre vos livres. 2€ le mètre

Permanences

Lundi : 16h30/18h30 - Mercredi : 16h30/18h30

Vendredi : 16h30/18h - Samedi : 10h15/12h15

Inscription familiale : 12€/an ou 28€/an

02 98 20 66 29 – bibliotheque.logonna@orange.fr

FETE DE LA MUSIQUE

Vous êtes musicien, vous chantez, vous êtes seul ou vous avez formé un groupe ? Une scène sera à votre disposition le vendredi 27 juin. Tous les styles seront les bienvenus. Pour tout renseignement, Marina PIQUERY : 02 98 20 71 70 / letertre.marina@neuf.fr

Nouvelle association

«DES FOURMIS DANS LES PIEDS» est une association qui a pour but de promouvoir la danse de société et la danse sportive. Si vous prenez des cours ou avez déjà pratiqué la danse et souhaitez vous entraîner à Logonna-Daoulas, venez nous rejoindre le lundi soir à 20h00 dans la nouvelle salle Kejadenn.

Alain ou Amandine Hascoët : 02 98 20 68 07

ou Maryvonne MASSON : 02 98 20 93 11.

Et ailleurs...

ECOLE DES MUSIQUES

Audition des élèves à l'Ecole des Musiques du Pays de Daoulas **lundi 24 février à 18h30** à la salle Concerto. L'heure musicale vous invite à voyager dans le temps à travers des pièces classiques ou des chansons évoquant l'Espagne.

Ecole des Musiques du pays de Daoulas à Loperhet
02 98 07 13 54 - ecole-musique@loperhet.fr
<http://associationunissons.blogspot.fr>

FOIRE A LA PUERICULTURE

Organisée par la Maison des Assistantes Maternelles **dimanche 27 avril 2014 à l'Hôpital-Camfrout.** Réservation du mètre linéaire dès maintenant.

MAM an neizhig : 02 30 82 56 13 / 06 04 44 51 56



SECOURS CATHOLIQUE

Les "rencontres-amitié" proposées par les bénévoles du Secours Catholique : une façon de se retrouver chaque 2^{ème} mardi du mois de 14h à 16h30 autour de jeux de société suivis d'un goûter. Local : 7, route de Daoulas à Irvillac.

Ces après-midi sont ouvertes à tous. **Prochaine rencontre, le 11 février. Contact : 02 98 20 03 10**

Les bénévoles de l'équipe de Daoulas-Le Faou tiennent une **permanence d'accueil** dans le local situé 7, route de Daoulas à IRVILLAC, le mardi de 10h30 à 11h30 et le samedi matin sur rendez-vous au 06 76 74 08 43.

Il est également possible d'appeler ce numéro en cas de besoin urgent.

SECOURS POPULAIRE

Permanence au 3, bis route de la Gare à Daoulas, vestiaire le mardi de 9h30 à 11h30, alimentaire et vestiaire le mercredi de 13h30 à 16h.

Contact : 02 98 25 92 20 ou 02 98 07 09 02

RECITAL : Dominique BRUNE

« BREL à BRUNE »

Après l'hommage de Claude Couamme à Jean Ferrat en 2013, c'est au tour de Dominique Brune de chanter Jacques Brel **samedi 8 février à 20h30 à LOPERHET, salle le Trimaran** (rond-point du Coadic). Ce spectacle est organisé par l'équipe de bénévoles du Secours Populaire de Daoulas au profit du Comité.

Entrée 10€. (Possibilité d'acheter des tickets au Super U de Daoulas vendredi 31 janvier de 14h à 18h ou au Leclerc de Plougastel samedi 1^{er} février de 9h à 18h).

► Petites annonces

→ Vends vélo garçon 16 pouces de couleur jaune (environ 4/6 ans). Bon état. 15 euros : 02.98.20.61.77

→ Maison à louer, environnement calme. 5 chambres, cuisine équipée, 2 sdb, chauffage fioul, jardin non clos. Loyer 670€ : 06 88 47 88 17

► Emploi

→ Recherche sur Logonna-Daoulas femme de ménage (et repassage) pour environ 2h00 par semaine, chèque emploi service. Références exigées : 06 35 55 09 02

→ Assistante maternelle agréée pour trois enfants dispose de deux places à temps complet ou partiel. Jeux, promenades, câlins, activités sont au rendez-vous..... Contact : 06 01 63 38 11.

■ **Association relais-travail** est à votre disposition pour de nouveaux services pour les entreprises, les collectivités et les particuliers :

Travaux de jardin (tonte, taille de haie....), réfection de volets, barrières... nettoyage de sépultures, ménage, repassage, peinture, tapisserie, réparations simples, manutention (petit déménagement), garde d'enfants (+ de 3 ans)

1, bis rue Gaston de l'Hôpital – Landerneau
02 98 21 70 44 / www.relastravail29.com



Bilan du TELETHON 2013

« Pour mémoire cette année étaient organisés : Une randonnée coordonnée par l'association Sports et Bien être, avec un goûter servi par l'Association des Plaisanciers de Moulin Mer, offert par SUPER U de DAOULAS et par la crêperie de COATAUDON, Un concert donné par la chorale LOG'A-RYTHMES; et la tenue d'une buvette lors des journées porte-ouvertes de la salle KEJADENN.

Les organisateurs souhaitent remercier tout particulièrement les donateurs et sponsors sans qui le TELETHON n'existerait pas : l'association « Entreprendre à LOGONNA »; - Monsieur Olivier CAILLEAU; - SARL MENORAL; - Madame Véronique BODENNEC; - « Les Ouaf's »; - Le restaurant « La Grignotière »; - SARL Jean Luc SIOU; - Monsieur Christian MORVAN Electricité; - L'EARL Julien COIC, huîtres coquillages; - La chorale LOG'A-RYTHMES de LOGONNA-DAOULAS - La chorale SEVENADUR D'AN HOLL de PLOUEDERN. - L'association « Sport Bien être »; - Le SUPER U de DAOULAS; - l'Association des Plaisanciers de Moulin Mer; - la crêperie de COATAUDON; - la Mairie de Logonna-Daoulas.

L'ensemble de ces manifestations a permis de rapporter 2 530.10€ à l'AFM TELETHON. »

Pour une diffusion dans le bulletin, transmettez vos annonces avant le 20 de chaque mois : cath.info2@orange.fr

Lundi 3/02	Mardi 4/02	Jeudi 6/02	Vendredi 7/02
Crème à l'oseille Emincé de veau Haricots beurre Clémentine - Yaourt bio	Salade pamplemousses Galette saucisse Pdt sautées Beignets aux pommes	Champignons marseillaise Couscous végétarien bio Galette bretonne Glace au lait bio	Potage lentilles corail bio Filet meunière Poêlée campagnarde Compote - Yaourt bio Pain bio
Lundi 10/02	Mardi 11/02	Jeudi 13/02	Vendredi 14/02
Carottes râpées bio Boulettes de bœuf Coquillettes bio Mimolette - pomme bio	Potage légumes bio Joue de veau au four Jardinière de légumes Fromage blanc sucré Abricots secs	Accras de morue Emincé porc caramel Riz parfumé Vache qui Rit Salade fruits exotiques	Crème de courgettes Dos de lieu coulis poivrons et trio de légumes Crème caramel Poire bio
Lundi 17/02	Mardi 18/02	Jeudi 20/02	Vendredi 21/02
Crème carottes bio Aiguillettes de poulet Sarrasin légumes verts Leerdammer - Fruit bio	Frisée au parmesan Omelette fines herbes Gratin de courgettes et pdt Yaourt fraise	Radis noir râpé pommes Rôti dinde forestière Pdt au four Petit Nova - Fruit Pain bio	Potage poireaux pdt bio Matelote de poisson Poêlée forestière Port Salut Clémentine
Lundi 24/02	Mardi 25/02	Jeudi 27/02	Vendredi 28/02
Carottes râpées bio cumin Haché poulet emmental Pâtes bio Faisselle fruits rouges	Crème champignons Sauté de veau Bouquetière légumes Yaourt bio sucré - Fruit	Potage vermicelles Parmentier de canard Salade verte bio Leerdammer	Salade de thon Filet saumon sce dugléré Carottes vichy Mousse chocolat